



Ville de  
**Pont-Sainte-Maxence**

## **Règlement du jeu concours spécial Yvan Mendy**

### **1/ Présentation**

La ville de Pont-Sainte-Maxence, immatriculée 216005033 00016, ayant son siège social au 7 place Pierre Mendès France à Pont-Sainte-Maxence (60700), organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, du mercredi 20 novembre 2024 à 8h au mercredi 4 décembre 2024 à 12h.

Le jeu-concours porte sur la carrière d'Yvan Mendy, un boxeur du Boxing club olympique de Pont-Sainte-Maxence (BCOP). Il permet de faire gagner 6 places pour le gala de boxe qui se déroulera le samedi 7 décembre au gymnase la Salamandre, à trois personnes, soit 2 places pour chaque vainqueur.

### **2/ Modalités de participation**

Le jeu-concours est accessible à tous les habitants de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte de plus de 18 ans. Il est limité à une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse).

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions de ce présent règlement.

Pour participer au jeu-concours, il suffit de compléter le formulaire disponible sur le site de la ville [www.pontsaintemaxence.fr](http://www.pontsaintemaxence.fr). Pour être considéré valide, le bulletin de participation doit nécessairement mentionner les éléments suivants :

- Nom
- Prénom
- Commune
- Numéro de téléphone
- Réponses aux trois questions posées

Le non-respect des conditions énoncées dans ce règlement entraînera la nullité de la participation. Tout questionnaire / bulletin incomplet ou illisible ne sera pas éligible au tirage au sort, même si les réponses sont correctes.

La participation de chacun implique, au profit de la ville de Pont-Sainte-Maxence, l'autorisation de publier sur tous supports et médias, liés exclusivement au concours, le nom des gagnants.

### **3/ Modalités de sélection**

Le jeu-concours se présente sous la forme d'un questionnaire. Sa mise en place sera relayée sur le site de la ville, les comptes Facebook et Instagram de la ville, avant et pendant toute la période de validité du jeu-concours.

Chaque participant devra compléter l'intégralité du formulaire et le valider.

Le mercredi 4 décembre 2024, un tirage au sort sera effectué dans l'après-midi entre tous les bulletins comportant les bonnes réponses aux trois questions posées.

### **4/ Remise des gains**

A l'issue du tirage au sort, les vainqueurs seront contactés par téléphone au numéro qu'ils auront renseigné dans le formulaire. Leur nom sera dévoilé sur les réseaux sociaux de la ville, à savoir Facebook et Instagram.

Les participants perdants ne seront pas prévenus, seuls les gagnants seront contactés.

Les gains seront à retirer les jeudi 5 et vendredi 6 décembre, à la mairie, aux horaires d'ouverture. Ils prendront la forme d'une invitation papier qui permettra un accès gratuit pour deux personnes au gala de boxe du samedi 7 décembre au gymnase la Salamandre de Pont-Sainte-Maxence. Ces gains ne peuvent être vendus ou donnés. Les places sont en effet nominatives.

Les gains non retirés ne pourront faire l'objet d'aucune indemnité, échange ou compensation.